

# CONFÉRENCE DE PRESSE

L'accès aux soins de proximité dans le Var

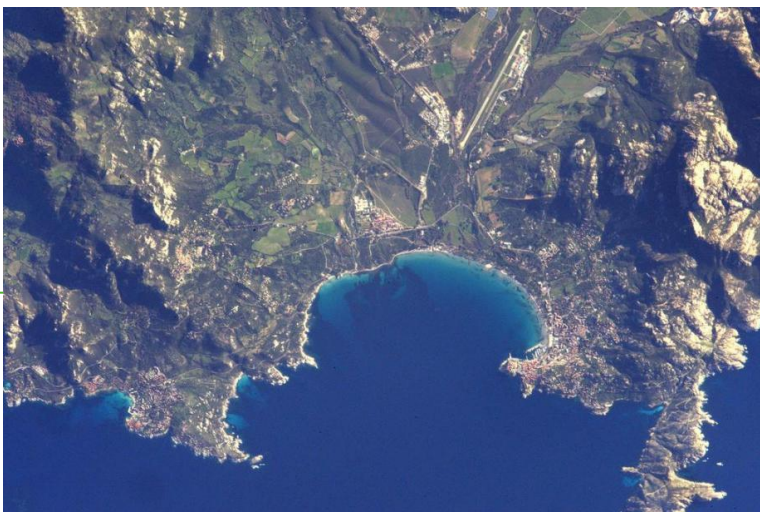
04 AVRIL 2019

## PORTRAIT DU TERRITOIRE DU VAR

### Un département aux reliefs et paysages contrastés

Avec une surface de 5 973 km<sup>2</sup>, soit 19 % de la superficie régionale, **le Var est le 2<sup>ème</sup> plus grand département de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. La forêt varoise, qui s'étend sur 351 706 hectares, représente 58,3 % de la surface totale du département, ce qui en fait **le troisième département le plus boisé de France**, derrière les Landes et devant la Corse-du-Sud.

Le département présente un relief et des paysages contrastés, entre la frange littorale sud très urbanisée et le nord du département plus rural. **Sur les 153 communes que compte le département, 95 sont considérées comme urbaines (62,1 %)** : ces dernières concentrent 95 % de la population du département (source : ORS Portrait socio-sanitaire du Var – 2018).



## Une population concentrée sur le littoral et le long des axes autoroutiers

Au 1er janvier 2018, d'après les estimations de l'INSEE, le département du Var comptait 1 071 832 habitants, soit 21,2 % de la population régionale. **Le Var est le 3<sup>ème</sup> département de la région en nombre d'habitants** et le 22<sup>ème</sup> plus peuplé de France.

Les phénomènes actuellement en cours sur le département du Var connaîtront une prolongation dans la décennie à venir, à savoir :

- **Un accroissement démographique continu :**

Le Var est et restera le département le plus dynamique de Paca, porté par son attractivité migratoire. Il contribue de plus en plus à la croissance démographique régionale avec une population qui a progressé en moyenne de 5.500 habitants chaque année entre 2006 et 2011 puis d'environ 8.600 habitants par an ensuite. Les arrondissements de Toulon et de Brignoles sont parmi les plus dynamiques.

- **Un vieillissement prononcé de sa population :**

Le Var compte la plus grande proportion de séniors et de personnes âgées :

- 30 % des personnes ont plus de 60 ans contre 27 % en région et 24 % au plan national ;
- 11% des habitants du Var ont plus de 75 ans.

C'est la raison pour laquelle le Var Est a été sélectionné en septembre 2016 pour le déploiement du programme national « Parcours de santé des aînés », dédié aux personnes âgées en risque de perte d'autonomie, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> vague d'expérimentation nationale du Paerpa (personnes âgées en risque de perte d'autonomie).

Les projections démographiques à l'horizon 2030 confortent cette tendance :

- + 25 % d'augmentation soit 30 % de la croissance démographique de Paca.
- 250 000 habitants en plus dont 166 000 de plus de 60 ans et 75 000 de plus de 75 ans.



# L'OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ DANS LE VAR

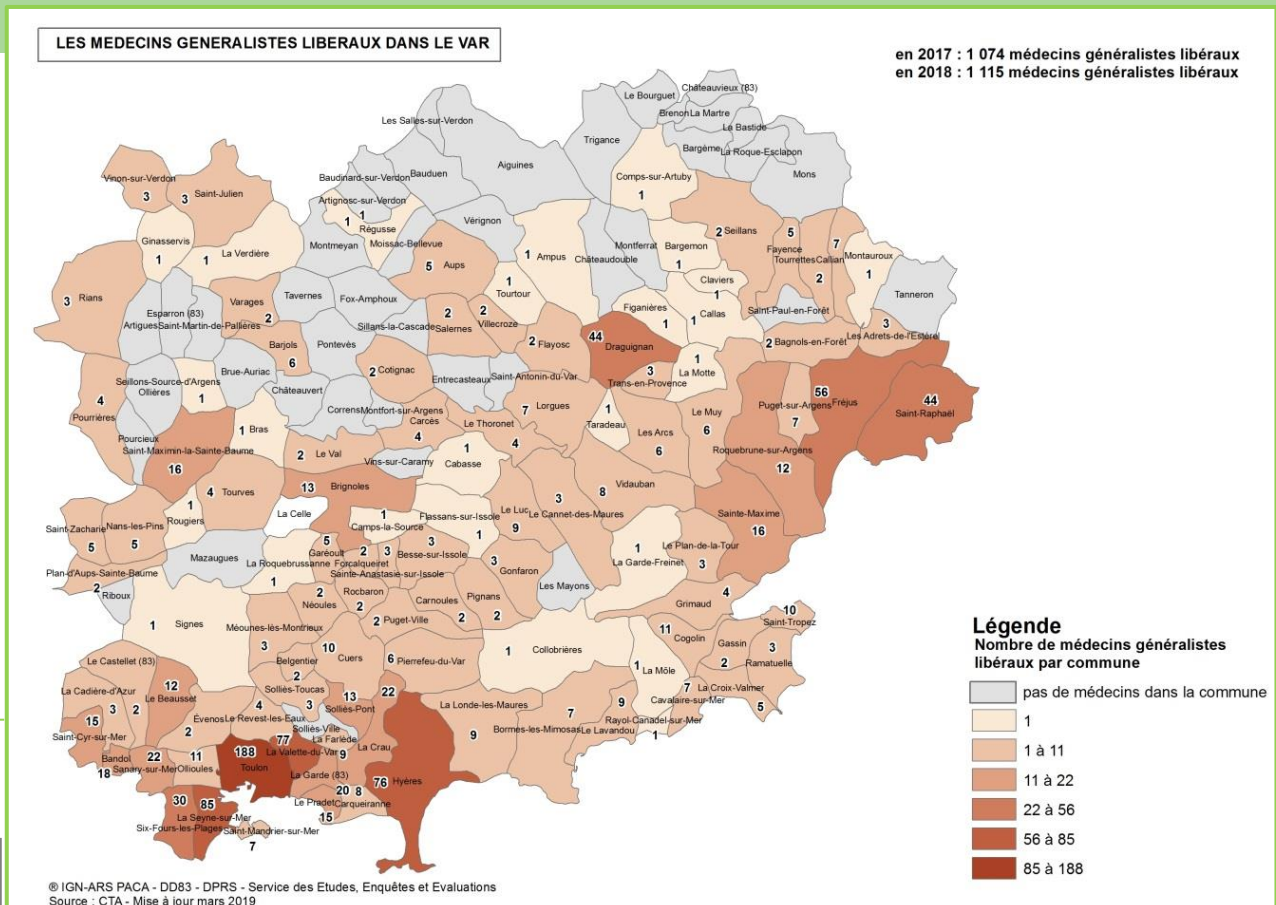
## Une répartition très inégale des médecins généralistes libéraux dans le Var

La densité de médecins libéraux généralistes, spécialistes (pédiatres, gynécologues-obstétriciens, psychiatres) et paramédicaux est conforme, voire supérieure, à la moyenne nationale (quoique inférieure à la moyenne de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Pour autant, plusieurs clignotants sont à noter :

- la pyramide des âges est de manière générale largement défavorable, marquée par une inversion à celle observée au plan national : plus forte proportion des plus de 55 ans par rapport au moins de 40 ans (supérieure de 2 points à la moyenne nationale).
- Des inégalités territoriales de répartition des professionnels de santé : le Haut Var et le Centre Var sont en déficit marqué alors que la bande littorale reste plus dynamique.

Au 31 décembre 2017, 1 111 médecins généralistes libéraux étaient en exercice dans le Var, soit une densité de 10,6 médecins pour 10 000 habitants, supérieure à la moyenne française (9 pour 10 000 habitants) mais inférieure à la moyenne régionale 11,2.



## Les médecins spécialistes libéraux dans le Var

### 1 spécialiste du département sur 2 est en exercice à Toulon, la Seyne-sur-Mer ou Hyères

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 1 081 médecins spécialistes libéraux étaient en exercice dans le département du Var, soit un peu plus de 10 médecins spécialistes pour 10 000 habitants (cette densité est moins élevée que dans la région : 12,5 spécialistes pour 10 000 habitants).

Le Var est le troisième département de la région le mieux doté en médecins spécialistes libéraux de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

On observe pourtant une inégale répartition des spécialistes libéraux au sein du département. 48 % sont en exercice dans les trois plus grandes villes du département : Toulon, Hyères et la Seyne-sur-Mer.

En 2016, il fallait respectivement 16, 19, 21 et 22 minutes en moyenne aux Varois pour accéder à un ophtalmologue, à un gynécologue, à un psychiatre et à un pédiatre libéral, contre respectivement 22, 26, 29 et 35 minutes dans la région.

### Un département globalement bien doté en professionnels paramédicaux

Globalement, le département du Var est bien doté en professionnels paramédicaux avec des densités de professionnels équivalentes ou supérieures à la moyenne régionale et nationale.

Profession libérale Au 31.12.2017	Var (densité pour 10 000 habitants)	Région (densité pour 10 000 habitants)	France (densité pour 10 000 habitants)
Infirmiers	28,1	26,1	14,1
Masseurs- Kinésithérapeutes	15,4	15,3	10,2
Chirurgiens-dentistes	6,8	7,2	5,3
Orthophonistes	30,2	39,0	29,6

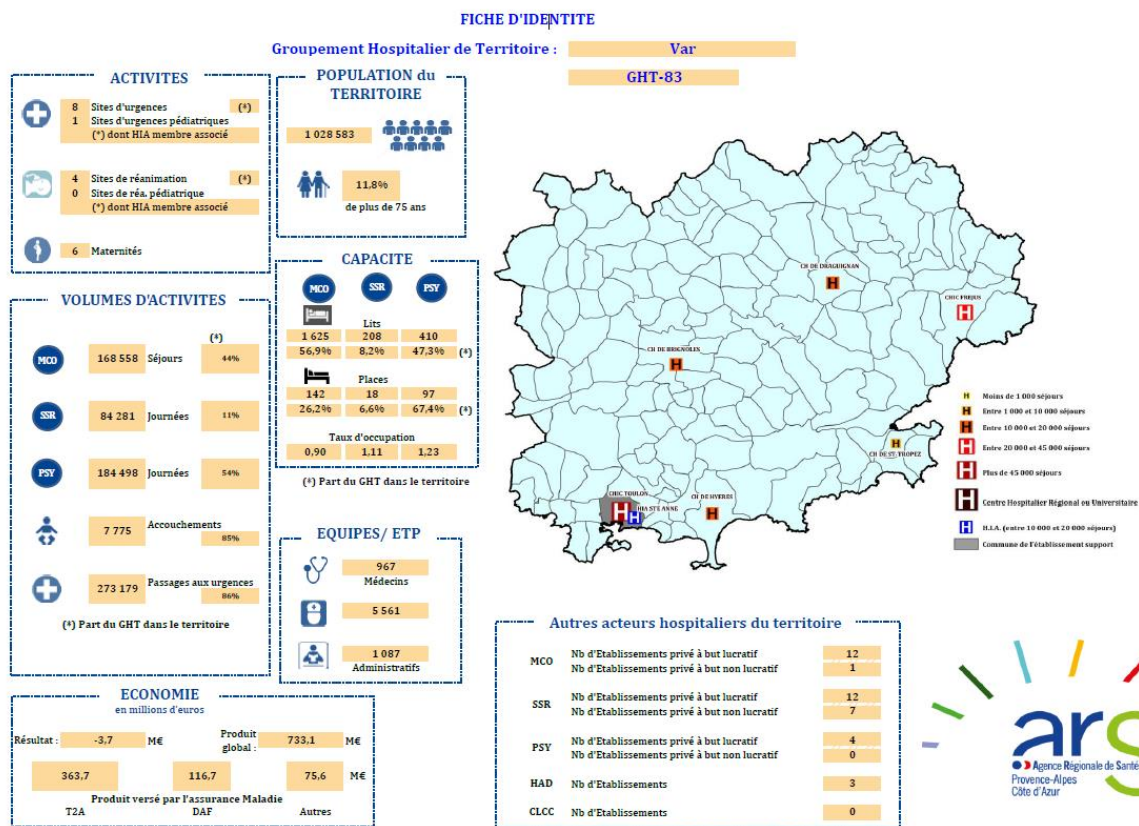
Source : FNPS 2017

## L'offre hospitalière et médico-sociale

Le groupement hospitalier de territoire (GHT) du Var réunit l'ensemble des hôpitaux publics du Var :

- le centre hospitalier intercommunal Toulon - La-Seyne-sur-Mer, le Chits, (établissement support) ;
- le centre hospitalier d'Hyères (en direction commune avec Toulon) ;
- le centre hospitalier de Brignoles ;
- l'hôpital départemental du Luc-en-Provence (en direction commune avec Brignoles) ;
- le centre hospitalier de Pierrefeu-du-Var, spécialisé en psychiatrie ;
- le centre hospitalier de Draguignan ;
- le centre hospitalier intercommunal Fréjus - Saint-Raphaël ;
- le centre hospitalier de Saint-Tropez (en direction commune avec Fréjus - Saint-Raphaël) ;
- l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Sainte Anne est associé au GHT.

Le projet médical partagé du GHT investit ainsi plusieurs disciplines prioritaires : la filière urgence, la filière soins critiques, les filières chirurgicales, les filières cancérologiques, les filières psychiatriques, les filières gériatriques, la filière spécialités médicales, la filière femme-mère-enfants.



L'offre hospitalière privée est très dynamique dans le Var. Le département compte en effet 29 établissements de santé privés, dont 10 sur le champ médecine chirurgie obstétrique (MCO), 13 en soins de suite et de réadaptation (SSR) et 6 en psychiatrie.

## 1 commune sur 3 à plus de 30 mn d'un service d'urgences dans le Var

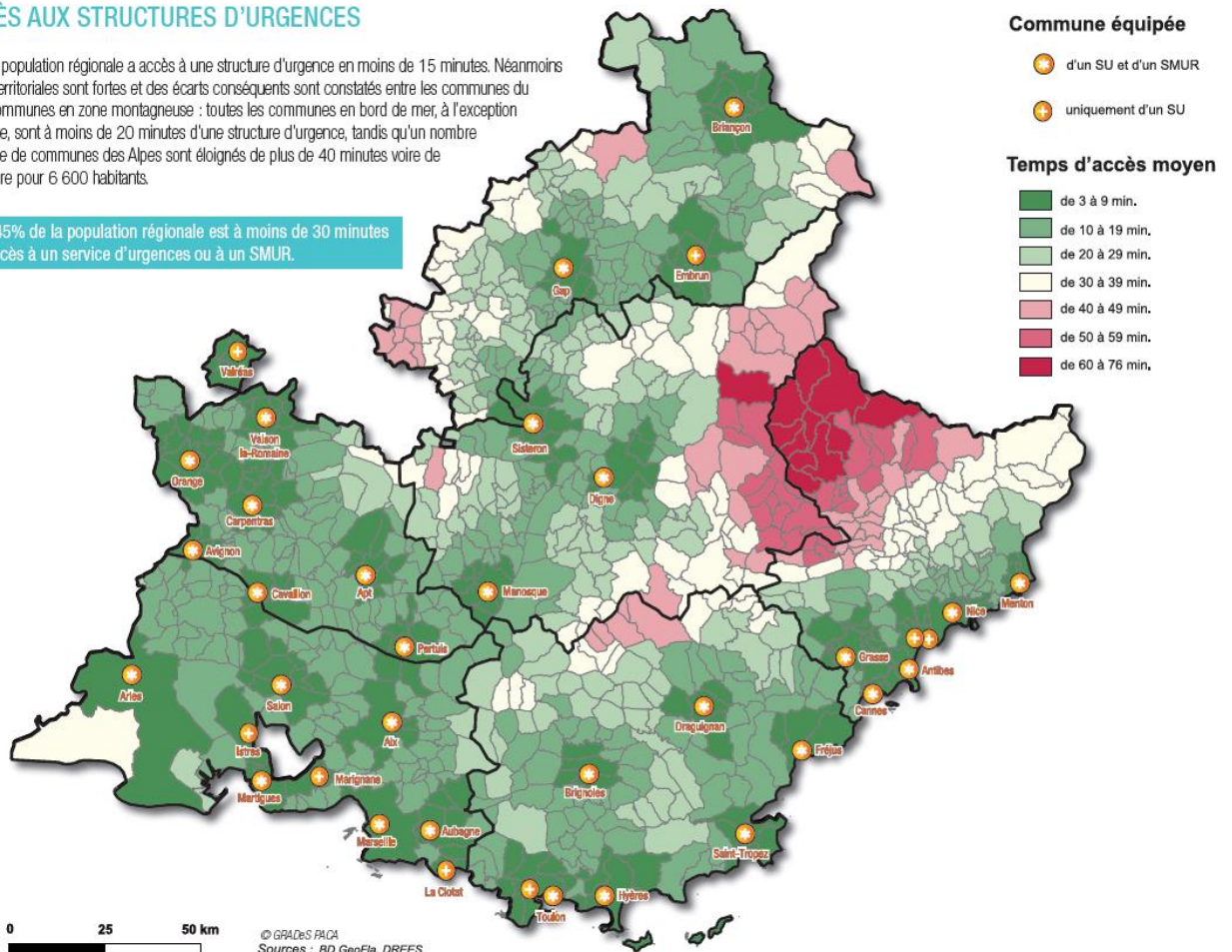
Le département du Var compte 10 services d'urgences autorisés, dont 1 service d'urgences pédiatriques. Ces services sont localisés dans les principales communes du département, sur le littoral (3 à Toulon, 1 dans les villes de Fréjus, Gassin, Hyères, la Seyne-sur-Mer et Ollioules) et dans le Moyen-Var (1 dans les villes de Brignoles et Draguignan).

En 2016, 51 communes, soit 1 commune varoise sur 3, étaient situées à plus de 30 mn d'un service d'urgences. Ces communes étaient pour la plupart localisées dans le Haut-Var et concernent au total un nombre limité d'habitants. Sur le littoral, seule la commune du Lavandou était concernée.

### ACCÈS AUX STRUCTURES D'URGENCES

85,64% de la population régionale a accès à une structure d'urgence en moins de 15 minutes. Néanmoins les disparités territoriales sont fortes et des écarts conséquents sont constatés entre les communes du littoral et les communes en zone montagneuse : toutes les communes en bord de mer, à l'exception de la Camargue, sont à moins de 20 minutes d'une structure d'urgence, tandis qu'un nombre non négligeable de communes des Alpes sont éloignées de plus de 40 minutes voire de plus d'une heure pour 6 600 habitants.

98,45% de la population régionale est à moins de 30 minutes d'accès à un service d'urgences ou à un SMUR.



## Un taux d'équipement en structures médico-sociales globalement à la hauteur de la moyenne régionale

Le taux d'équipement en structures médico-sociales dans les secteurs du handicap et des personnes âgées a évolué favorablement au cours de la période 2013 à 2017.

**Pour le secteur personnes âgées en 2019, le département du Var dispose de 13 628 places en structures d'hébergement et d'accueil pour personnes âgées** (9 652 places en maisons de retraite, 1 873 places en service de soins infirmiers à domicile et 1 755 places en logements foyers).

**Pour le secteur du handicap en 2019, le département compte 2002 places en structures de prise en charge pour enfants et adolescents handicapés** (Instituts médico-éducatifs, thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, établissements spécialisés, les centres et services médico-sociaux). Par ailleurs, 3 489 places en structures d'hébergement pour adultes handicapés (foyers et maisons d'accueil médicalisé, services d'accompagnement médico-social et de soins infirmiers à domicile, établissements et services d'aide par le travail) ont été recensées.

Les enjeux partagés avec le Conseil départemental comme avec les acteurs du secteur médico-social, dans le cadre de la priorité « Grand âge » et de développement de la société inclusive, portés par le Gouvernement, concernent l'adaptation de l'offre :

- **pour le grand âge** : renforcer la médicalisation des établissements et les services à domicile ; accentuer les coopérations entre les établissements sous forme de direction commune ou de fusion ; organiser le parcours de santé entre le domicile, l'offre médico-sociale et sanitaire ;
- **pour le handicap** en intégrant la priorité nationale de société inclusive : initier des coopérations entre les organismes gestionnaires ; développer des réponses souples et réactives ; diversifier les modalités d'accueil et de prises en charge ; fluidifier les filières de soins entre médico-social et sanitaire.

### 1- Renforcer l'offre de soins au service des patients

#### Un zonage pour identifier les territoires où l'offre est insuffisante.

Le zonage pour les médecins identifie trois types de zones :

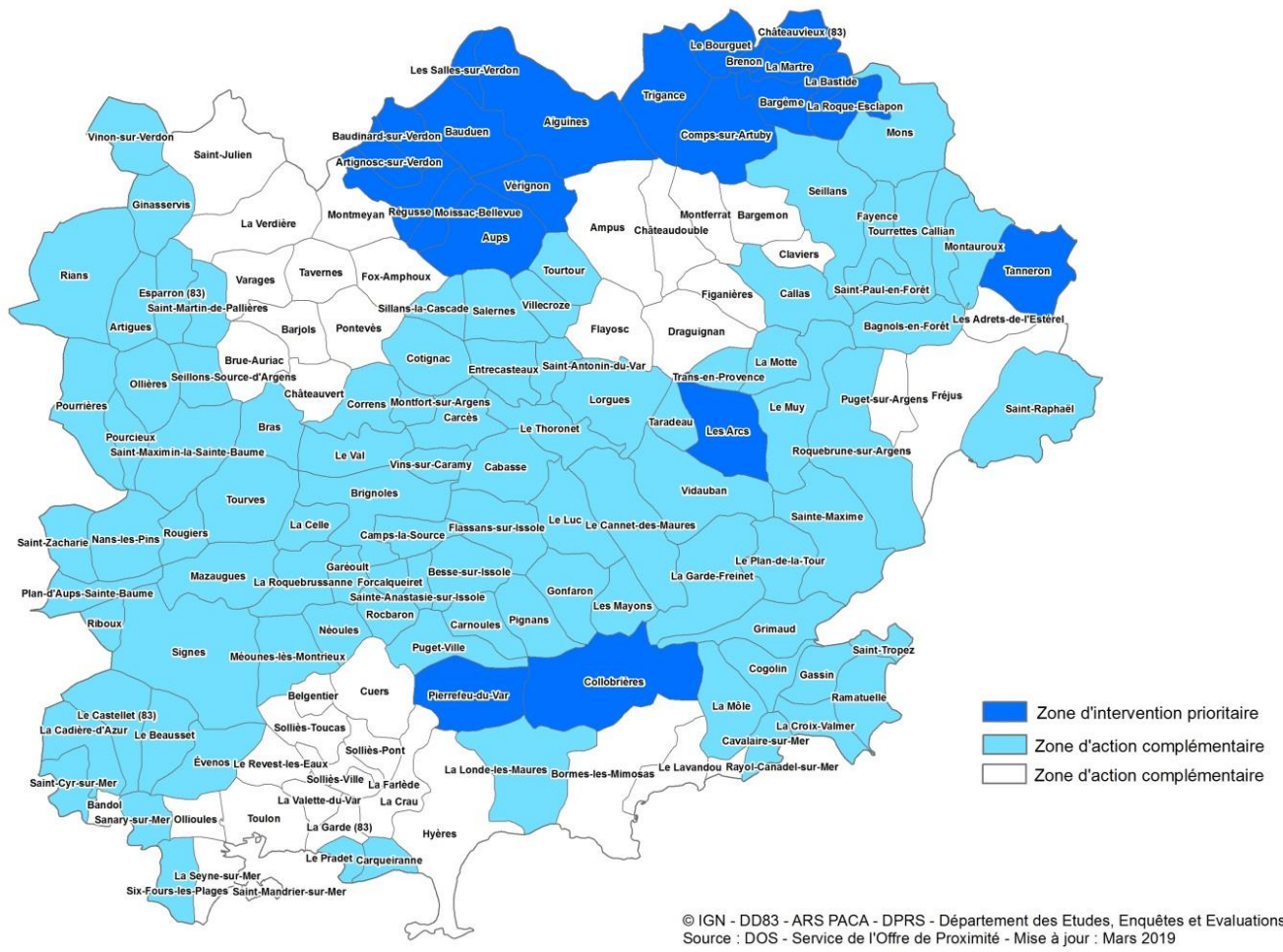
- les « **zones d'intervention prioritaire** » (**bleu foncé**) qui représentent les territoires caractérisés par un faible niveau d'accessibilité aux soins : moins de 2,5 consultations par habitant et par an, ainsi que des territoires potentiellement fragiles : entre 2,5 et 4 consultations par habitant et par an.
- les « **zones d'action complémentaire** » (**bleu clair**) : moins impactées par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore.
- les « **zones hors vivier** » (territoires en blanc) : caractérisées par une offre de soins considérée comme satisfaisante (supérieure à 4 consultations par an et par habitant).

En 2018, l'Agence régionale de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur a défini **des zones d'intervention prioritaire** liées à une offre de soins insuffisante ou des difficultés d'accès aux soins pour la profession de médecin dans le Var : il s'agit de la commune de **Tanneron** appartenant au territoire-vie de Pégomas (06), **des territoires de vie-santé d'Aups, des Arcs, de Pierrefeu-du-Var, et des communes de Chateaufieux, La Martre, Le Bourguet, Bargème, Brenon, Comps-sur-Artuby, La Bastide, La Roque-Esclapon et Trigance** issues du territoire de vie-santé de Castellane (06). Une grande partie du Var est classée en zone d'intervention complémentaire.

L'Assurance maladie propose des aides visant à installer et/ou maintenir des médecins dans les zones d'intervention prioritaire. L'ARS finance des contrats individuels permettant aux médecins de s'installer ou d'exercer dans les zones d'action complémentaire. Elle aide également les étudiants en médecine ou odontologie qui s'engagent à s'installer dans une zone déficitaire à l'issue de leur cursus universitaire.



# Le zonage des médecins dans le département du Var



## Inciter les internes à suivre leur stage de médecine générale dans le département du Var

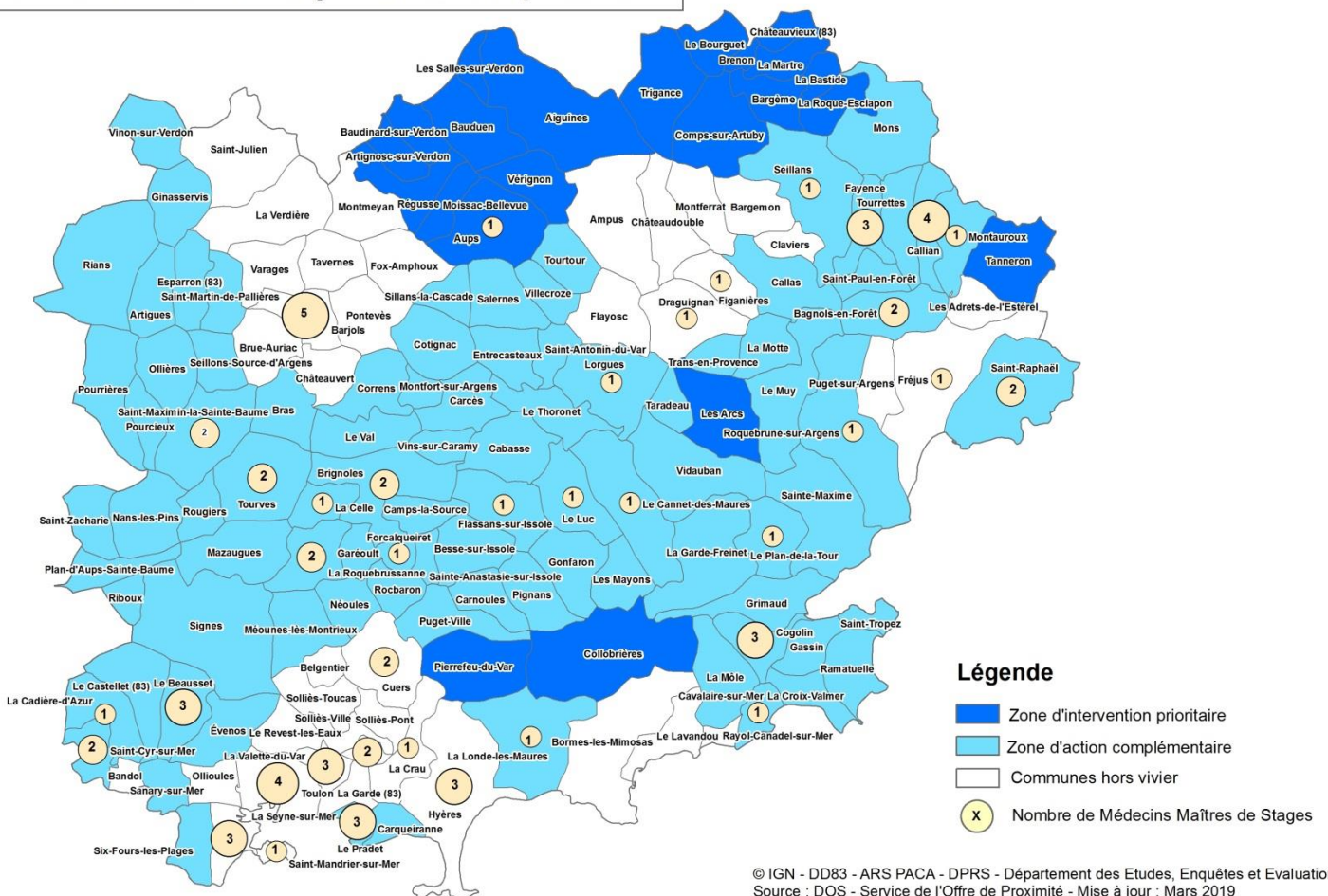
En 2018, le Var compte **71 maîtres de stage** universitaire parmi les médecins généralistes. Ce dispositif d'accueil de stagiaires dans les cabinets libéraux constitue un des principaux leviers pour susciter l'installation de jeunes médecins.

L'ARS veille à affecter les stagiaires internes en médecine générale en priorité dans les zones d'intervention prioritaire et les zones d'intervention complémentaire.

L'ARS finance des aides sous forme d'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants et internes qui effectuent leur stage à plus de 15 kms de leur unité de formation et de recherche et domicile. Une nouvelle aide financière pour les internes qui effectuent leur stage ambulatoire dans un cabinet libéral situé à plus de 30 kms du CHU de rattachement et de leur domicile peut également être accordée.

La délégation départementale du Var souhaite également susciter des rencontres entre la médecine de ville, l'hôpital et les futurs médecins afin de mieux connaître le territoire et les partenaires sur lesquels, ils pourront s'appuyer dans leur future activité.

**Les Médecins Maîtres de Stages Universitaires par commune**



---

## Un exercice mixte pour assurer une présence médicale pérenne et continue sur les territoires

### Les différentes modalités de l'exercice mixte :

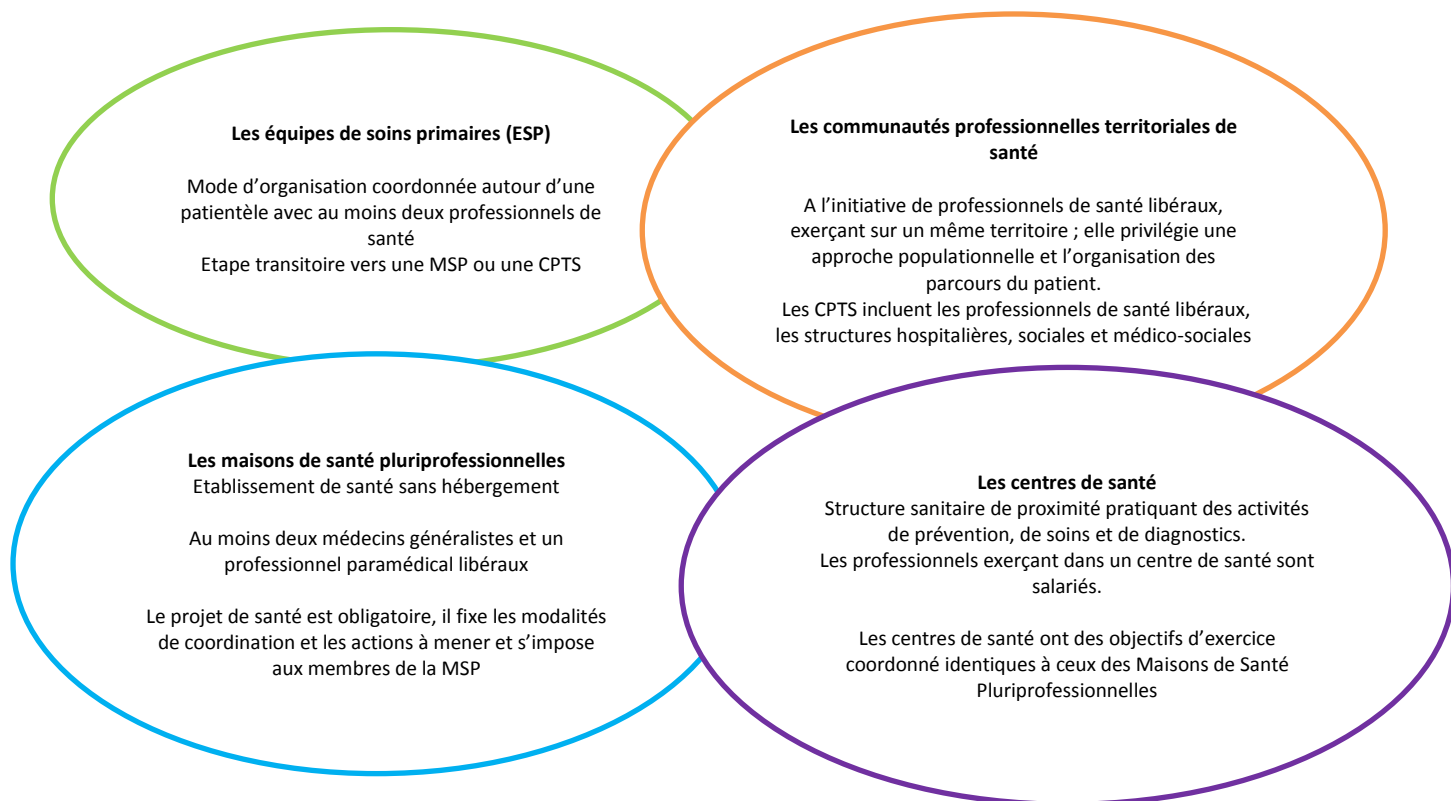
- postes de médecins généralistes à exercice partagé ville-hôpital dans les zones sous-denses ;
- postes d'assistants spécialistes à temps partagé CHU-CH et structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP), centres de santé) ;
- consultations avancées effectuées par des médecins spécialistes libéraux ou salariés au sein des MSP ou des centres de santé.

### Une des mesures concrètes et rapides du projet « Ma Santé 2022 » prévoit de créer 400 postes de médecins généralistes à l'échelle du territoire national, dans les territoires prioritaires, soit :

- en exercice partagé entre l'hôpital et la ville. Le jeune médecin exercera une partie de son activité dans un hôpital public/privé et pratiquera l'autre partie de son temps dans un cabinet libéral dans une zone sous-dense. Dans ce cadre, l'ARS a prévu de **financer deux postes de médecins généralistes** Ville/Hôpital partagés entre le centre hospitalier de Draguignan et la MSP de Comps-sur-Artuby ;
- en développant le salariat dans une structure de soins (centres de santé ou hôpital) ou en cabinet libéral dans le cadre d'un contrat de collaboration salariée.

## Accompagner le développement des structures d'exercice coordonné

Le mode d'exercice en structure d'exercice coordonné, de plus en plus prisé des professionnels, et tout particulièrement des jeunes médecins, constitue un des dispositifs favorisant le maintien ou le développement d'une offre de soins dans les territoires en voie de désertification médicale et/ou auprès des populations les plus vulnérables. Il existe quatre types d'exercice coordonné.



L'objectif de l'ARS Paca est de doubler les structures d'exercice coordonné. Elle finance l'accompagnement de ces structures d'exercice coordonné. Elle alloue des aides au démarrage et un appui méthodologique qui permet aux professionnels de santé libéraux d'élaborer un projet de santé, pièce angulaire de toute structure d'exercice coordonné.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 6 MSP sont labellisées

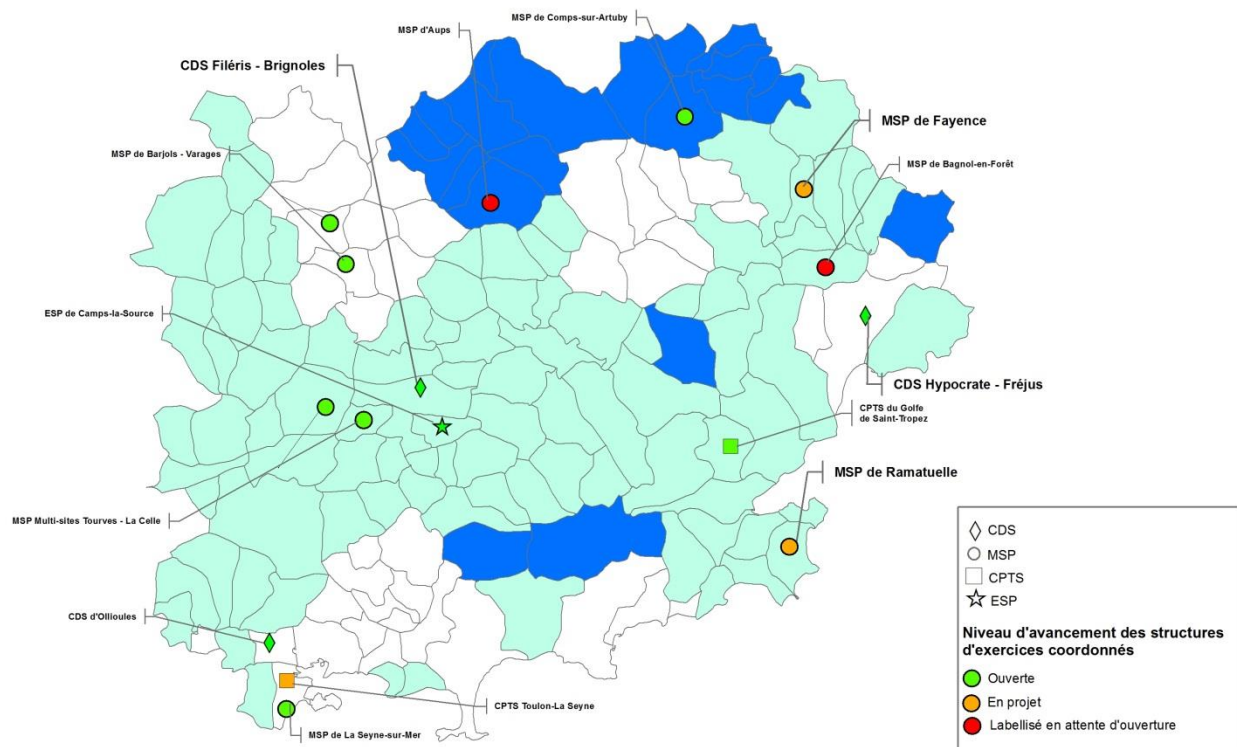
## 4 maisons de santé pluriprofessionnelles sont ouvertes

- MSP multi-sites de Tourves-La Celle
- MSP de Comps-sur-Artuby
- MSP de La Seyne-sur-Mer
- MSP multi-sites de Barjols et Varages

2 MSP ont vu leur projet de santé validé en 2018 et sont en attente d'ouverture : Aups, Bagnols en Forêt.

2 autres projets de santé sont en cours d'élaboration : Fayence, Ramatuelle.

Les Structures d'Exercice Coordonné dans le Var



## Coordonner des acteurs pour améliorer les parcours de santé



### Construire ensemble le parcours de Santé des Aînés

#### L'objectif ?

Encourager le maintien à domicile et éviter les ruptures de parcours et les hospitalisations inutiles ou évitables



La délégation départementale du Var pilote ce programme Paerpa, incubateur d'innovations depuis septembre 2016.

Les objectifs :

- améliorer la continuité et la qualité du parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie pour garantir le bon soin, au bon endroit, au bon moment, par le décloisonnement et la coordination des acteurs ;
- prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées pour éviter les ruptures de parcours par une démarche d'anticipation

Au regard des premiers résultats encourageants du Var Est, le programme est déployé depuis mars 2018 sur le territoire Var Ouest sous la forme d'une plate-forme de coordination des acteurs qui apporte son aide aux professionnels de santé qui font face à une situation complexe dans la prise en charge ou l'accompagnement d'une personne, quels que soient l'âge, la pathologie ou le handicap. La plate-forme oriente vers des prestations adaptées, aide les professionnels à la coordination du parcours des patients âgés par la mise en place d'un **plan personnalisé de santé** et/ou l'activation d'une **équipe mobile gériatrique** intervenant à domicile, accompagne les acteurs pour une plus grande coordination des interventions dans tous les domaines, sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Un séminaire dédié au **programme parcours de santé des Aînés (Paerpa) dans le Var** a eu lieu le 16 janvier 2019. Il s'agissait d'échanger sur les résultats des actions Paerpa à partir des travaux d'auto-évaluation réalisés par les différents acteurs du Paerpa Varois pour en dégager des recommandations dans une perspective de pérennisation et de généralisation des dispositifs. Les premiers résultats confirment un impact positif du programme avec une diminution du taux de recours aux urgences et du taux d'hospitalisation non programmées.

### 2 territoires d'activités :

- **La plateforme territoriale d'appui du Var-Ouest**  
☎ 04 94 35 32 01 – mail : [ptavarouest.sante-paca.fr](mailto:ptavarouest.sante-paca.fr)
- **La coordination territoriale des aînés du Var-Est**  
☎ 04 94 47 02 02 - [www.ctavarest.fr](http://www.ctavarest.fr)

---

## Elaborer une feuille de route des soins de proximité pour maintenir et renforcer l'accès aux soins de proximité.

Forts des constats en terme de démographie médicale et dans le cadre convergent fixé par le plan national d'égal accès aux soins, le programme « Ma santé 2022 » et le Projet régional de santé 2018 - 2023, la délégation départementale du Var s'est engagée dans un processus concerté d'élaboration d'une feuille de route des soins de proximité.

Il s'agit d'un travail partagé et initié avec les partenaires institutionnels, les professionnels de santé, les structures d'offre de santé et les élus. Cette feuille de route départementale constituera le volet santé du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) entré en vigueur en 2018, et porté conjointement par la Préfecture du Var et le Conseil départemental.

La stratégie de renforcement des soins de proximité s'appuiera sur les leviers permettant notamment de :

- renforcer l'installation des médecins dans les territoires les plus fragiles ;
- soutenir l'exercice coordonné : développement des MSP, déploiement des CPTS ;
- développer les projets de télémédecine ;
- fluidifier le parcours des usagers en décloisonnant l'activité sanitaire, ambulatoire, sociale et médico-sociale (coordination des acteurs).

### **Calendrier de l'élaboration de la feuille de route :**

- Installation de la gouvernance : février/mars 2019
- Concertation sur les territoires : avril à octobre 2019
- Validation de la feuille de route départementale : fin octobre 2019